

Procès-verbal de la réunion du Conseil de l'AED

Association des Étudiant-e-s en Droit (AED), Université de Genève

Date	Mardi 13 octobre 2026
Lieu	Bibliothèque d'Uni Mail
Heure	18h15 – 19h50
Présidence	Sidra Rustom, présidente
Procès-verbal	Lou Folliet, secrétaire générale
Présent-e-s	Sidra Rustom (présidente), Rania Idrissi Azzouzi (vice-présidente), Marwan Stambuli (trésorier), Lou Folliet (secrétaire générale), Armand Saïd (responsable du pôle relations facultaires), Tala Benhattat (responsable du pôle communication), Diego Serrano (responsable du pôle professionnel), Aurélien Andrieux (responsable du pôle soutien), Emma Concha (responsable du pôle événementiel), Corentin Taris (coresponsable du pôle sport)
Excusé-e	Unobold Tumurbaatar (coresponsable du pôle sport)

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Accès à la boîte mail de l'AED et rédaction des mails
3. Situation financière et dettes de l'association
4. Volume des messages et des mails
5. CLW
6. Droit médical
7. Site internet
8. Projet d'application mobile de l'AED
9. Clôture

1. Ouverture de la séance

Sidra Rustom, présidente, ouvre la séance à 18h15.

2. Accès à la boîte mail de l'AED et rédaction des mails

Sidra annonce que les pôles ont accès à la boîte mail de l'association à partir de ce jour et explique la procédure de connexion.

- Chaque pôle peut répondre aux mails qui le concernent, et uniquement à ceux-là.
- Les mails sont classés dans des dossiers par pôle. Les membres n'ouvrent pas les mails qui ne relèvent pas de leur pôle.

- Les mails envoyés au nom de l'AED doivent être rédigés dans un ton professionnel.

Sidra rappelle en outre que l'AED est endettée. Les événements organisés doivent donc être rentables. Pour tout événement, une demande de subvention extraordinaire peut être envisagée, en lien avec le trésorier, Marwan Stambuli.

3. Situation financière et dettes de l'association

Marwan Stambuli, trésorier, présente la situation financière de l'AED.

Impôts

- Faute de déclarations d'impôt, l'AED doit CHF 4'700.- d'impôts impayés pour les années 2023, 2024 et 2025.
- Les comptes n'ayant pas été signés, ils ne peuvent pas être considérés comme corrects.

Factures en suspens

- Une facture de 2022 pour le nettoyage du bal, d'un montant de CHF 550.-.
- Une facture de CHF 400.-, assortie d'une menace de poursuites.

Liquidités

- Le solde du compte s'élève à CHF 850.-.
- L'AED ne reçoit plus de subventions de l'Université.

Pistes envisagées

- Demander une amnistie, afin que l'UNIGE puisse à nouveau subventionner l'association.
- Examiner les autres possibilités d'aide.

4. Volume des messages et des mails

Sidra relève que le nombre de messages et de mails reçus est très élevé. Les membres du bureau en sont surchargés, en raison d'un retard dans la correspondance qui remonte à juillet dernier.

5. CLW

De nouvelles idées sont présentées pour la CLW. Une réunion consacrée à la CLW sera organisée ; son ordre du jour portera sur les dates et l'objet de l'événement.

6. Droit médical

Armand Saïd, responsable du pôle relations facultaires, fait le point sur la réponse en préparation à un mail concernant la suppression du cours de droit médical en master.

7. Site internet

Lou Folliet, secrétaire générale, fixe une réunion avec Tala Benhattat, responsable du pôle communication, le mercredi 14 octobre 2026, afin de lui expliquer le fonctionnement du site internet.

8. Projet d'application mobile de l'AED

Présentation du projet

Armand Saïd présente un projet d'application mobile pour l'AED, qu'il a réalisé par intérêt pour l'informatique et pour aider les étudiant-e-s en droit, notamment en organisant plus efficacement les sources.

- L'application est gratuite et accessible toute l'année.
- Elle ne demande aucune donnée personnelle : on y accède directement, sans créer de compte.
- Elle reprend les informations de base du site internet. Elle offre en outre un espace de doléances, où les étudiant-e-s peuvent signaler un problème par message, ce que le site ne permet pas.
- À terme, toute personne disposant des accès pourrait la modifier.

Armand relève les avantages suivants :

- un agenda intégré, notamment pour les séances de soutien ;
- un lien avec la boîte mail de l'AED ;
- un espace « expériences » de la première à la troisième année, consultable par cours, avec un tri automatique par partie d'enseignement, par pôle et par demande, ce qui constitue selon lui une plus-value par rapport au site internet ;
- un espace ressources d'environ 400 documents : les liens sont transmis à Armand, qui les met en ligne ;
- à terme, une fusion du site et de l'application.

Il précise que l'AED serait la première association à disposer de sa propre application. Il signale toutefois que l'accord des répétiteurs devra être obtenu.

Questions et remarques du bureau et des responsables de pôle

- Lou Folliet relève une incohérence entre les répétiteurs mentionnés dans le prototype de l'application et ceux figurant sur le site internet.
- Marwan Stambuli demande quel hébergeur est utilisé. Armand répond qu'il recourt à celui qu'il utilise déjà avec son compte professionnel auprès de FIDMA.
- Rania Idrissi Azzouzi s'interroge sur le contenu respectif de l'application et du site : il n'est pas utile d'avoir deux sources contenant exactement les mêmes informations.
- Le bureau rappelle que le site internet est en cours de refonte par un informaticien.
- Marwan demande si l'application pourra être modifiée après le départ du comité actuel. Armand répond que toute personne disposant des accès pourra le faire.

- Marwan demande comment l'application s'installe. Armand répond qu'elle s'installe via un lien, sans passer par un magasin d'applications.
- Marwan demande si l'application a été conçue avec l'intelligence artificielle. Armand répond que c'est le cas en partie. Il est relevé que les utilisateurs ont souvent un a priori négatif sur l'esthétique d'un produit conçu avec l'aide de l'IA.

Position de la présidente et de la secrétaire générale

Sidra Rustom regrette que le bureau n'ait pas été consulté avant la création de l'application. Elle rappelle que l'élection ne date que d'une semaine et que le retard dans la correspondance ainsi que la découverte des dettes n'ont pas laissé le temps de traiter les sujets non urgents. Elle juge l'idée bonne, mais estime que le moment n'est pas opportun, le site étant encore en cours de refonte. Elle ajoute qu'une application qui n'est pas réalisée par un professionnel ne permet pas à l'association d'en garder la maîtrise, alors qu'un professionnel offre des garanties.

Armand propose de rendre compte de son activité si l'application devait voir le jour.

Corentin Taris demande pourquoi ne pas créer un nouveau pôle consacré à ce projet. Lou Folliet répond que la création d'un nouveau pôle nécessite la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Les échanges font apparaître des points de vue divergents entre Armand Saïd et Sidra Rustom. Aucune décision n'est prise sur la suite du projet.

9. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 19h50.

Genève, le 13 octobre 2026

Lou Folliet, secrétaire générale